

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## STABILISANT ESSENCE

Version:3

Date de révision:29/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: STABILISANT ESSENCE - FACOM 006016
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Additif Essence Stabilisant Antioxydant
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: IMPEX S.A.S.  
140 route des Moulins  
F-38490 Chimilin  
France  
Tél: +33 (0)4 76 32 69 69  
Télécopie: +33 (0)4 76 32 55 30  
Courriel: sales@impex.fr
1. 4. N° code du produit: 006016
1. 5. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: \* Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 \*  
\* Sens. resp. 1 / SGH08 - H334 \*  
\* Tox. aq. chron. 4 / H413 \*
2. 2. N° CE: Non applicable.
2. 3. Contient:
  - Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités
  - Polypropylène glycol
  - Solvant naphtha aromatique léger (pétrole) à faible teneur en benzène (<0.1%)
  - solvant naphtha aromatique lourd
2. 4. Éléments d'étiquetage (R - S):
- 
2. 4. 1. Symbole(s): Xn - Nocif
2. 4. 2. Phrase(s) R: 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
2. 4. 3. Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.  
23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols.  
24 Éviter le contact avec la peau.  
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
2. 5. Éléments d'étiquetage (CLP - SGH):
- 
- Danger
2. 5. 1. Symbole(s): .
2. 5. 2. Mention de danger: H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
2. 5. 3. Prévention: P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.  
P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## STABILISANT ESSENCE

Version:3

Date de révision:29/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

2. 5. 4. Intervention:	P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P342 En cas de symptômes respiratoires: P311a Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P301 EN CAS D'INGESTION: P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P331 NE PAS faire vomir.
2. 5. 5. Stockage:	P405 Garder sous clef.
2. 5. 6. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 6. Information(s) complémentaire(s):	EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
2. 7. Dangers principaux:	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
2. 8. Autres dangers:	Réagit avec des acides forts et substances comburantes.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités  
- N° CE: 265-156-6 - N° CAS: .64742-53-6 - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480375-34-0000  
- Conc. (% pds) : 80 < C <= 90  
- R-S : Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 65  
- SGH: SGH08 - Tox. asp. 1 - Danger pour la santé - H304  
- Divers :  
DL50 / Cutanée / Lapin = >2000 mg/kg  
DL50 / Orale / Rat = >5000 mg/kg  
CL50 / / Poissons = >100 mg/l  
CL50 / 48h / Algues = >100 mg/l
- Polypropylène glycol  
- N° CAS: 25322-69-4  
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5  
- R-S : Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 22-65  
- SGH: SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H302 - SGH08 - Tox. asp. 1 - Danger pour la santé - H304
- 1,2,4-triméthylbenzène  
- N° Id: 601-043-00-3 - N° CE: 202-436-9 - N° CAS: 95-63-6  
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5  
- R-S : Classification: • R 10 • Xn; R 20 • Xi; R 36/37/38 • N; R 51-53 •  
- SGH: SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H332 - STOT un. 3 - 3-(H335) - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B SGH09 - Tox. aq. chron. 2 - Environnement - H411
- Polyoléfine alkyl phénol alkylamine  
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5  
- R-S : Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 36/38  
- SGH: SGH07 - Irr. cut. 2 - Point d'exclamation - Attention - H315 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B
- Solvant naphtha aromatique léger (pétrole) à faible teneur en benzène (<0.1%)  
- N° CE: 265-199-0 - N° CAS: 064742-95-6  
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1  
- R-S : Symbole(s): Xn N - Phrase(s) R: 10-37-51/53-65-66-67

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## STABILISANT ESSENCE

Version:3

Date de révision:29/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- SGH: SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H336 - 3-(H335) - SGH08 - Tox. asp. 1 - Danger pour la santé - H304 - Tox. aq. aiguë 2 - H401(\*) - SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410

- solvant naphta aromatique lourd

- N° CAS: .64742-94-5  
- Conc. (% pds) : 1 < C ≤ 5  
- R-S : Symbole(s): Xn N - Phrase(s) R: 51/53-65-66-67  
- SGH: SGH07 - STOT un. 3 - Point d'exclamation - 3-(H335) - Attention - STOT un. 3. - SGH08 - Tox. asp. 1 - Danger pour la santé - H304 - Tox. aq. aiguë 2 - H401(\*) - SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410

- naphthalène

- N° Id: 601-052-00-2 - N° CE: 202-049-5 - N° CAS: 91-20-3  
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1  
- R-S : Classification: • Carc. Cat. 3; R 40 • Xn; R 22 • N; R 50-53 •  
- SGH: SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H302 - SGH08 - Canc. 2 - Danger pour la santé - H351 SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410

- polyolefin alkyl phenol alkylamine

- Conc. (% pds) : 1 < C ≤ 5  
- R-S : Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 36/38  
- SGH: SGH07 - Irr. cut. 2 - Point d'exclamation - Attention - H315 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B

- N,N'-Disalicylidene-1,2-diaminopropane

- N° CE: 202-374-2 - N° CAS: 94-91-7  
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1  
- R-S : Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 22-36/38-43  
- SGH: SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H302 - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 1. 2. Inhalation: - Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.  
- Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.
4. 1. 3. Contact avec la peau: - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
- Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières en enlevant les verres de contact.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: - NE PAS faire vomir.  
- Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

#### 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## STABILISANT ESSENCE

Version:3

Date de révision:29/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

4. 2. 2. Contact avec la peau:	Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	irritation légère des yeux (douleur, rougeur)
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. (douleur abdominale)
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), eau pulvérisée, sable, terre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas de feu le produit se décompose en: composants toxiques, oxydes de carbone (CO et CO <sub>2</sub> ), oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ) et fumées. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.
5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éliminer comme un déchet dangereux. (voir rubrique n° 13 )
6. 4. Référence à d'autres sections:	Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8 ).
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Température maximum de manipulation: 50°C. Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Conserver hors de la portée des enfants.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## STABILISANT ESSENCE

Version:3

Date de révision:29/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 50°C Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Conserver à l'écart des: acides forts, et substances comburantes.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	- Eviter certains plastiques solubles dans le produit. - caoutchoucs
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Aucune raisonnablement prévisible.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:	
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	• 1,2,4-triméthylbenzène : VME ppm = 20 - VME mg/m <sup>3</sup> = 100 • naphthalène : VME ppm = 10 - VME mg/m <sup>3</sup> = 50 - VLE ppm = 15 - VLE mg/m <sup>3</sup> = 79  1,2,4-triméthylbenzène : VLE : 50 ppm / 250 mg/m <sup>3</sup>
8. 1. 2. Indice biologique:	Données non disponibles.
8. 1. 3. Mesure(s) d'ordre technique:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Protéger contre les éclaboussures en versant.
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.
8. 2. 2. Protection des mains:	gants en caoutchouc nitrile
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié
8. 2. 4. Protection des yeux:	lunettes de sécurité
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:	
9. 1. 1. Aspect:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	ambre
9. 1. 3. Odeur:	hydrocarbure
9. 1. 4. PH:	Non applicable.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair:	> 62°C
9. 1. 7. Limites d'explosivité:	Données non disponibles.
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1):	0.9
9. 1. 9. Viscosité:	Non déterminé.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## STABILISANT ESSENCE

Version:3

Date de révision:29/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

### 9. 2. Autres informations:

- |                                   |                                                                  |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité:         | non miscible                                                     |
| 9. 2. 2. Liposolubilité:          | complètement soluble                                             |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | soluble dans la plupart des solvants organiques et hydrocarbures |

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- |                                              |                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10. 1. Réactivité:                           | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.                                                                                          |
| 10. 2. Stabilité chimique:                   | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.                                                                                          |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Non attendu                                                                                                                                                                    |
| 10. 4. Conditions à éviter:                  | Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C                                                                                                                           |
| 10. 5. Matières incompatibles:               | Réagit violemment au contact de:: acides forts et substances comburantes                                                                                                       |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux:  | En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone et oxydes d'azote (NOx). |

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- |                                                    |                                                                                               |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Pas d'information disponible au sujet de la préparation.                                      |
| 11. 2. Toxicité aiguë:                             |                                                                                               |
| 11. 2. 1. Inhalation:                              | Données non disponibles.                                                                      |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau:                    | Distillats, naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités<br>DL50/cutanée/lapin = > 2000 mg/kg |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux:                   | Données non disponibles.                                                                      |
| 11. 2. 4. Ingestion:                               | Distillats, naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités<br>DL50/orale/rat = > 5000 mg/kg     |
| 11. 3. Sensibilisation:                            | Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.            |

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- |                                               |                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 12. 1. Toxicité:                              | Distillats, naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités<br>CL50/48h/algues = > 100 mg/l<br>POISSON : CL50 (96 h) = > 100 mg/l |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité:          | Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau.                                                    |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation:          | Données non disponibles.                                                                                                       |
| 12. 4. Mobilité dans le sol:                  | Données non disponibles.                                                                                                       |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Données non disponibles.                                                                                                       |
| 12. 6. Autres effets néfastes:                | Pas d'effets néfastes attendus.                                                                                                |

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- |                                            |                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.<br>Ne pas jeter les déchets à l'égout. |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## STABILISANT ESSENCE

Version:3

Date de révision:29/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

13. 2. Emballages contaminés: L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit.  
Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU: non concerné par les réglementation transport ci-dessus

14. 6. Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.... tel que modifié.

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Données non disponibles.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R10 Inflammable.  
R20 Nocif par inhalation.  
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
R37 Irritant pour les voies respiratoires.  
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges  
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H332 Nocif par inhalation.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H401 Toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## STABILISANT ESSENCE

Version:3

Date de révision:29/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- |                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 16. 2. Avis ou remarques importantes:     | Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.<br>Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.<br>Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité. |
| 16. 3. Restrictions:                      | Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 16. 4. 1. Date de la première édition:    | 20/12/2010                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 16. 4. 2. Date de la révision précédente: | 29/08/2012                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 16. 4. 3. Date de révision:               | 29/10/2014                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 16. 4. 4. Version:                        | 3                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 16. 4. 5. Révision chapitre(s) n°:        | CLP                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |